

Unité interdépartementale Cantal/Allier/Puy de Dôme  
65 Boulevard François Mitterrand  
63033 CLERMONT-FERRAND

CLERMONT-FERRAND, le 22/11/2022

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 14/11/2022

### **Contexte et constats**

Publié sur 

#### **MILLEREAU SA**

La Faye  
63120 SERMENTIZON

Références : 20221114-63-1296-RAP-INSP-SERMENTIZON  
Code AIOT : 0005601263

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 14/11/2022 dans l'établissement MILLEREAU SA implanté Fontsauvage 63120 SERMENTIZON. L'inspection a été annoncée le 08/11/2022. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques ( <https://www.georisques.gouv.fr/> ).

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- MILLEREAU SA
- Fontsauvage 63120 SERMENTIZON
- Code AIOT : 0005601263
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La carrière de micro-granite, exploité par la société Millereau sur la commune de Sermentizon, produit des matériaux de terrassements à proximité de bassins de consommation. Elle fait l'objet d'un porté à connaissance pour prolongation et extension.

#### **Les thèmes de visite retenus sont les suivants :**

- Eau
- Bruit
- Vibration
- tenue de l'exploitation

## **2) Constats**

### **2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

### **2-2) Bilan synthétique des fiches de constats**

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle.

### **2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats**

La carrière de Sermentizon est globalement bien entretenue dans le respect des prescriptions.

## 2-4) Fiches de constats

### N° 1 : Plan d'exploitation

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 27/05/2011, article 5.3
<b>Thème(s) :</b> Autre, Plan d'exploitation annuel
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> les quantités de matériaux extraits feront l'objet d'une évaluation par un géomètre à la fin de chaque année
<b>Constats :</b> Le dernier plan d'exploitation date de février 2021. La venue du géomètre est programmée pour décembre 2022. Le plan d'exploitation devra être transmis à l'inspection à réception.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

### N° 2 : Déchets

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 03/02/2003, article 13
<b>Thème(s) :</b> Autre, Déchets
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Déchets valorisés ou confiés à un ramasseur agréé
<b>Constats :</b> Le stock de palettes valorisables ainsi que les 2 WC de chantiers non utilisés sur le site sont à évacuer de la carrière.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

### N° 3 : Pollution des eaux

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 03/02/2003, article 9.4
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, Pollution des eaux
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> un contrôle des rejets représentatifs de la carrière sera pratiqué par un organisme agréé durant la première année d'exploitation puis tous les 3 ans
<b>Constats :</b> Le dernier rapport de surveillance de la qualité des eaux de surfaces est daté du 1er mars 2021. Les résultats sont conformes aux prescription, cependant une attention particulière est demandée pour le pH dont le résultat est en limite haute 8,48 (pour 8,5). L'eau est plutôt basique.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

#### N° 4 : Bruits

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 03/02/2003, article 11
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, contrôle
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> le contrôle des niveaux sonores sera renouvelé tous les 3 ans.
<b>Constats :</b> La dernière campagne de surveillance des émissions sonores est datée du 14 décembre 2020. Les résultats obtenus sont conformes aux prescriptions.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

#### N° 5 : Vibrations

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 03/02/2003, article 12
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, contrôle tous les 2 ans
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> vitesses particulières pondérées <10mm/s...
<b>Constats :</b> Les dernières mesures de vibrations ont été réalisées lors du dernier tir le 23 septembre 2022. Les vitesses particulières mesurées dans les 3 dimensions sont conformes aux prescriptions.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

#### N° 6 : Entretien du site

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 03/02/2003, article 5.5
<b>Thème(s) :</b> Autre, Entretien
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Le carreau de la carrière sera constamment tenu en bon état. Les vieux matériels, ferrailles, bidons, pneumatiques et tous autres résidus ou déchets ne devront pas s'y accumuler. Ils seront traités et éliminés comme il est précisé à l'article 14 de l'arrêté préfectoral
<b>Constats :</b> Le site est globalement bien entretenu.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

#### N° 7 : Extraction phasage

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 03/02/2003, article 5.4
<b>Thème(s) :</b> Autre, Phasage
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> 6 phases de 5 ans selon plans annexés
<b>Constats :</b> Le phasage fait l'objet d'un porté à connaissance.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**N° 8 : Aménagement**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 03/02/2003, article 3.3
<b>Thème(s) :</b> Autre, Clôture
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> le danger que représente la carrière sera signalé par des pancartes placées, d'une part sur les chemins d'accès et d'autre part de loin en loin le long de la clôture
<b>Constats :</b> Des panneaux de loin en loin sont manquants et un panneau "interdiction d'entrer" au niveau de l'accès Nord, à l'arrière du front, fait défaut.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet